

Municipalité d'Authier-Nord  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservices, au 418-B, rue Principale, le 10 août 2022 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Mélissa Gosselin-Dubé, Noëlla Dubé, Marie-Ève Larouche et, messieurs Jean-François Gagnon, Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Assiste également à la séance, madame Carolle Bédard, greffière-adjointe et inspectrice municipale agissant comme secrétaire d'assemblée. La directrice générale greffière trésorière, madame Élise Gagnon, est absente.

Public : Mesdames Diane Daigle et Diane Rufiange.

### **1- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

2022-08-01

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et unanimement résolu que l'ouverture de la séance et l'ordre du jour tel que lu par le maire, soient adoptés et que le point «Questions diverses» demeure ouvert.

### **2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2022.**

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 13 juillet 2022 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus;

2022-08-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

### **3-Séance à la MRC. Compte-rendu du maire.**

Aucune séance en juillet.

### **4-Période de questions.**

- La fabrication des petites maisons dans le projet «L'héritage communautaire» ;
- Les flaques d'eau devant la salle et le bureau municipal.

### **5- Administration générale.**

#### **5.1 Approbation des déboursés.**

ATTENDU QUE la liste des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de juin 2022, ainsi que les comptes à payer jusqu'au 10 août 2022 ont été présentés aux membres dudit conseil;

ATTENDU QUE le total de ces déboursés totalisent 370,801.99\$.

2022-08-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Jean-François Gagnon et unanimement résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

#### **5.2 Adoption de la correspondance.**

MRC : Statistiques sur les incendies déclarés de 2016 à 2020.

Dépôts reçus en juillet:

Location de salle en juillet	:	175\$
Ministère des Transports (Balayage)	:	940\$
Ministère des Transports (PPA-ES 2 <sup>e</sup> versement projet 2021)	:	10,629.20\$
Ministère des Transports (PAVL-Entretien et amélioration chemins)	:	179,140\$

2022-08-04

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

### **6-Sécurité publique.**

Régie incendie, séance du 20 juillet :

Monsieur Guy Bruneau est le nouveau secrétaire pour la Régie intermunicipale d'incendie de Royal-Roussillon. Étude d'opportunité – Mise en commun des ressources en matière de sécurité incendie pour l'ensemble des municipalités en Abitibi-Ouest.

## **7- Transport routier.**

### **7.1 Facture de « Les Entreprises Bourget » concernant l'ajustement du bitume suite aux travaux de traitement de surface.**

La documentation a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

CONSIDÉRANT QU' au point 43 du devis élaboré pour les travaux de traitement de surface, il est inscrit qu'un montant d'ajustement du prix est établi à la hausse ou à la baisse, selon la fluctuation d'un prix de référence du bitume, au moment des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour l'ajustement du bitume totalise 11,225.61\$;

CONSIDÉRANT QU' un montant additionnel de 1,144.92\$ relatif à une surcharge sur le bitume et sur le carburant diesel fait partie de la facturation.

2022-08-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Gilles Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture au montant de 14,223.02\$ (taxes incluses) à la compagnie « Les Entreprises Bourget » se rapportant à un ajustement pour le prix du bitume et à la surcharge sur le carburant diesel ainsi que du transport en vrac, suite aux travaux de traitement de surface de juin 2022.

### **7.2 Travaux TECQ pour 2023. Invitation pour soumission pour la préparation d'un devis.**

La municipalité désire procéder à des travaux de voirie locale dans le cadre de la Taxe d'Accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) à certains endroits dans le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Ouest, comme il a été soulevé lors d'une rencontre du comité de voirie.

Comme 2023 est la dernière année du programme de la TECQ 2019-2023, les travaux doivent absolument être exécutés en 2023 afin que la municipalité reçoive la balance de la subvention accordée.

Des invitations de soumissions se rapportant à la préparation d'un devis pour des travaux relatifs à la voirie locale de la Taxe d'Accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) seront transmises à quelques compagnies.

### **7.3 Travaux en cours.**

- Entretien des chemins d'été;
- Réparations à quelques endroits dues à la pluie forte;
- Ponceaux à changer dans le chemin de l'École;
- Dames de castors dans le chemin de l'École et le 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang Est;
- Scellant terminé sur le plancher du garage;
- Transfert du diesel restant du réservoir de monsieur Alain Gagnon au réservoir de la municipalité;
- Finir quelques petits travaux.

## **8- Hygiène du milieu.**

### **8.1 Résolution. Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest et intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest.**

La documentation a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

#### **INTENTION D'ACHEMINER LA MATIÈRE ORGANIQUE VERS LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST ET INTENTION D'OBTENIR DU COMPOST PRODUIT PAR LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008 ;

CONSIDÉRANT les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide ;

CONSIDÉRANT la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution N° 21-147) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d'une installation de traitement de la matière organique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Rés. N° 22-131) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit signifier au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'intention des municipalités locales visés par l'extrait (compost) ;

2022-08-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Bruno Dubé, et unanimement résolu :

QUE la municipalité d'Authier-Nord signifie par la présente son intention d'acheminer les matières organiques générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d'origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts ;

QUE la quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 16 tonnes par année, pour une durée de 20 ans ;

QUE la municipalité d'Authier-Nord signifie par la présente son intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

QUE la municipalité d'Authier-Nord estime à 7 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

Des informations quant à certains points seront demandées à la MRC.

## **9- Aménagement, Urbanisme et Développement.**

### **9.1 Comité Bellefeuille.**

Séance du 21 juillet 2022: Une seule soumission a été reçue pour la récolte du résineux. Le Comité a décidé de revoir l'appel d'offre et de retourner en invitation.

### **9.2 Sylvain Thibodeau du Groupement forestier Coopératif Abitibi. Demande d'appui.**

La documentation a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

CONSIDÉRANT QUE le Groupement forestier Abitibi est le conseiller attribué pour nous supporter dans l'aménagement des lots épars et intra de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupement forestier Abitibi a une très bonne connaissance des enjeux financiers et forestiers concernant l'aménagement forestier.

2022-08-07

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé, et unanimement résolu que la municipalité demande au Groupement forestier Abitibi :

- De rencontrer la MRCAO dans le but de négocier des modifications aux règles d'attributions des sommes versées par la municipalité au fonds forestier, ainsi que des modifications dans les règles d'utilisation des fonds retournés aux municipalités. Ces négociations doivent tenir compte de la pérennité du fonds, de l'équité entre les municipalités sans oublier la bonne gestion des lots forestiers qui ne peut être réalisés sur une période aussi courte qu'une année calendrier.

La municipalité délègue le conseiller, Gilles Dubé, pour accompagner le Groupement forestier Abitibi dans les rencontres.

## **10- Loisirs et Culture.**

Le maire informe les élus que Monsieur Wurtz finira sous peu les affiches pour le 100<sup>ième</sup> de la municipalité. Les demandes d'autorisation seront faites auprès des propriétaires concernés pour l'installation des affiches.

## **11-Divers.**

### **11.1 Dégât d'eau au sous-sol du bureau municipal.**

- Suite à un dégât d'eau dans le sous-sol du bureau municipal, le 2 août dernier, la directrice a fait appel à la compagnie Qualinet afin d'installer des équipements nécessaires pour ce genre de de sinistre. Une représentante de la compagnie Indemnipro, déléguée par les Assurances MMQ, s'est présentée sur les lieux afin de constater les dégâts. Une estimation devrait être reçue au bureau d'ici deux semaines;
- Forêt éducative, une somme de 5000\$ pour un projet;
- Le panneau de rassemblement pour les ambulanciers sur le poteau électrique à l'intersection des chemins « Chemin de la Cache et de la rue Principale » est descendu et manque de visibilité.

### **Autorisation pour les ministères à fournir tous les renseignements demandés par Bioptic Vision concernant la rampe de mise à l'eau.**

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a déposé en 2021 à la MRC d'Abitibi-Ouest, le projet "Stationnement de roulettes, phase 2" (PS-018) et qu'il fut accordé;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a demandé à recevoir une attestation de conformité des installations septiques afin que le projet respecte les normes environnementales;

ATTENDU QUE le projet n'a pu être poursuivi en 2021 compte tenu que la personne qui devait procéder à l'étude du sol est devenu retraité et qu'aucun autre consultant n'était disponible à ce moment;

ATTENDU QU' une demande de prolongation pour ce projet a été accordée à la municipalité jusqu'au 30 juin 2023;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises afin de trouver un consultant pouvant offrir ce service;

ATTENDU QUE monsieur Yan Bergeron, technicien sénior civil et environnement, de la firme BIOPTIC VISION INC., peut procéder à l'étude du sol sur le lot 4 466 617, dans le Chemin ceinture du Lac, à Authier-Nord;

ATTENDU QUE monsieur Bergeron a besoin de certains renseignements sur des autorisations déjà accordées, ou tout autres informations, par différents ministères et toute autre personne ou organisation, pour la phase 1 du projet;

2022-08-08

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Gilles Dubé et unanimement résolu d'autoriser les ministères et toute autre personne ou organisation, à fournir tous les renseignements que le représentant de la firme BIOPTIC VISION inc. pourrait requérir en égard à la propriété située à au 161, Chemin Ceinture du Lac, Authier-Nord (lot : 4 466 617), ainsi que pour la rampe de mise à l'eau.

**Dépôt de projet de règlement :** Le conseiller Bruno Dubé dépose le projet de règlement concernant les animaux dans lequel on y retrouve les dernières modifications entourant les chiens dangereux.

## **12-Période de questions.**

- Prévisions de réparations dans le Chemin du Pont Couvert;
- Vandalisme dans la patinoire;
- Règlement concernant les bruits tôt le matin.

## **13-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, Noëlla Dubé lève la séance. Il est 20h45.

---

Fernand Major, maire

---

Carolle Bédard. Greffière-adjointe